## LE 27 JUIN 2022 PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-sept juin deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

### Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Roxanne Therrien

Francine Charles Émilie Derganc Isabelle Gauthier Catherine Maréchal

MM. Robert Charron

François Bélanger

Marc Laurin

### Sont également présents :

Mme Suzanne Mireault, greffièreMM. Mario Boily, directeur général

Sébastien Gauthier, directeur général adjoint

#### Sont absents:

Mme Guylaine Coursol, conseillèreM. Michel Lauzon, conseiller

## 1<sup>ere</sup> période de questions.

On procède à une première (1<sup>ere</sup>) période de questions des citoyens.

Dépôt de document par monsieur Christian Thérien concernant la construction d'une nouvelle route pour accéder à l'autoroute 50.

### 447-06-2022 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 juin 2022, tel que modifié comme suit :

## Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

- 27. Nomination à la fonction de contremaître à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 200)
- 32. Démolition d'un bâtiment situé au 17968, rue Charles, dans le secteur de Saint Janvier. (X6 500)

#### Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Aide financière à la « Corporation de développement communautaire de Mirabel » pour le projet intitulé « Fonds de soutien à la concertation des acteurs du milieu » (FSD-2022-11). (G5 500 N15601 #117985)
- b) Nominations au sein de comités. (G3 300 U2 N7529)
- c) Bail concernant la location du lot 1 810 373, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 411 N1371 #118097)

#### 448-06-2022 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 juin 2022, tel que présenté.

449-06-2022	Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des
	dépenses et approbation des comptes payés et à payer
	et reddition de comptes – gestion contractuelle et
	ressources humaines. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de reddition de comptes – gestion contractuelle et ressources humaines préparé par la direction générale et les ressources humaines, daté du 23 juin 2022.

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 9 au 22 juin 2022.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 14 au 27 juin 2022 et totalisant les sommes suivantes :

•	Dépenses du fonds d'activités financières	2 058 266,55 \$
•	Dépenses du fonds d'activités d'investissement	106 765,70 \$
•	TOTAL	2 165 032.25 \$

450-06-2022	Aide financière à « Johanne Clément, représentante d'un
	groupe de citoyens » pour le projet intitulé « Espace Rita-
	Léonard-Lafond » à la bibliothèque du secteur de Sainte-
	Scholastique (FSD-2022-10). (G5 500 N15601 #117984)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2022-06-05;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 10 075 \$ à « Johanne Clément, représentante d'un groupe de citoyens », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Johanne Clément », dans le projet intitulé

« Espace Rita-Léonard-Lafond » à la bibliothèque du secteur de Sainte-Scholastique, la valeur totale du projet étant de 15 448 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

451-06-2022	Aide financière à l'entreprise « Boisson Brut inc. » pour
	le démarrage de l'entreprise. (FAE-2022-07) (G5 500
	N15023)

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2022-06-02;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De verser une aide financière, au montant maximum de 10 000 \$ à « Boisson Brut inc. », pris à même le fonds d'aide aux entreprises issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Boisson Brut inc. », pour le démarrage de l'entreprise, la valeur totale du projet étant de 109 000 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

452-06-2022	Aide financière à l'entreprise « Sapré Charles » pour
	l'acquisition d'un véhicule et à l'achat de matériel
	informatique. (FAE-2022-09) (G5 500 N15023)

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2022-06-03;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De verser une aide financière, au montant maximum de 10 000 \$ à l'entreprise « Sapré Charles », pris à même le fonds d'aide aux entreprises issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Sapré Charles », pour l'acquisition d'un véhicule et à l'achat de matériel informatique, la valeur totale du projet étant de 96 000 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

453-06-2022	Remboursemer	nt de	prêt	et	de	subvention	par
	« Entreprises	Urben	Blu	ind	). »	(FLI-2020-06	et
	FSD-2020-03). (	G5 214	103 N9	50 e	t G5	500 N15601)	

CONSIDÉRANT QUE le 26 octobre 2020, un financement de 160 000 \$ a été autorisé à même le fonds FLS et Filaction (50 % chacun) ainsi qu'une aide financière de 67 000 \$ à même le fonds de soutien au développement (FSD) à « Entreprises Urben Blu inc. »;

CONSIDÉRANT QUE le 11 janvier 2021, le montant total du prêt a été versé à l'entreprise ainsi que 50 % de l'aide financière totalisant un montant de 193 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2021, l'entreprise a déménagé à Boisbriand;

CONSIDÉRANT QUE des discussions et négociations ont eu lieu et qu'une entente est intervenue entre les parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter la proposition de « Entreprises Urben Blu inc. » pour le remboursement du prêt et de la subvention, soit pour le remboursement intégral de la subvention pour au plus tard, le 15 février 2023 et pour un remboursement intégral du prêt, pour au plus tard, le 15 septembre 2024, le tout, selon les modalités applicables prévues à un projet de transaction.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction relativement au présent dossier ou de toute transaction substantiellement conforme.

454-06-2022	Soumission relative à des services professionnels pour
	la réalisation d'une étude de circulation afin de
	construire une voie de contournement entre le chemin
	du Chicot Nord et la Petite côte des Anges, dans le
	secteur de Saint-Augustin. (2022-039) (X3 300 U3
	N15204)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission et que le prix soumis est trop élevé;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De rejeter la seule soumission reçue et ouverte le 2 juin 2022 relative à des services professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation afin de construire une voie de contournement entre le chemin du Chicot Nord et la Petite côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin.

455-06-2022	Soumission relative à la construction et remplacement
	de conduites d'eau et d'égout et réfection de chaussée
	de la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoît.
	(2022-042) (X3 U3 N15619)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction G-NESIS inc. », la soumission relative à la construction et remplacement de conduites d'eau et d'égout et réfection de chaussée de la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoît, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 949 107,82 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 16 juin 2022.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2022-042 préparé en mai 2022 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 N15619, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2520.

D'imputer la dépense au règlement d'emprunt numéro 2520.

456-06-2022	Soumission relative à la fourniture de deux (2) systèmes
	de traitement d'odeur de type Drum Scrubbler - Station
	Saint-Canut. (2022-045) (G6 112 U3 N15801)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Spécialités industrielles Sherbrooke inc. », la soumission relative à la fourniture de deux (2) systèmes de traitement d'odeur de type *Drum Scrubbler* - Station Saint-Canut, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 73 572,50 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 16 juin 2022.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2022-045 préparé le 19 mai 2022 par le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, dans le dossier numéro G6 112 U3 N15801, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

457-06-2022	Soumission relative à la fourniture et livraison de
	deux (2) camionnettes ½ tonne, année 2022 ou plus
	récent. (2022-021) (G6 112 U3 N7936)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT la non-conformité des deux (2) soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes le 16 juin 2022 relatives à la fourniture et livraison de deux (2) camionnettes ½ tonne, année 2022 ou plus récent.

458-06-2022	Soumission relative à la fourniture et installation de
	gazon en plaques de type « gros rouleaux » pour le
	terrain de soccer - parc Cardinal, secteur de Saint-
	Janvier. (2022-044) (G7 311 101 110 U3 N11673)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Gazons Tholano inc. », la soumission relative à la fourniture et installation de gazon en plaques de type « gros rouleaux » pour le terrain de soccer – parc Cardinal, secteur de Saint-Janvier, pour un prix de 62 799,35 \$, plus l'option 1, pour un prix de 15 475,64 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 21 juin 2022.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2022-044 préparé en mai 2022 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G7 311 101 110 U3 N11673, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

459-06-2022	Soumission relative à la fourniture et livraison d'une
	remorque à bascule, année 2021 ou plus récente, pour le
	Bois de Belle-Rivière. (G6 112 U3 N8881 #117929)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Attaches Éthier inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison d'une remorque à bascule, année 2021 ou plus récente, pour le Bois de Belle-Rivière, pour un prix de 17 125,53 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 22 juin 2022.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé en juin 2022 par le Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N8881, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

## 460-06-2022 Accord de principe concernant le Centre de dépannage Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut. (G7 411 N11721 #43645)

CONSIDÉRANT QU'un bail est intervenu, en 2001, avec la Fabrique de Saint-Canut, ci-après appelée « la Fabrique » relativement à la construction d'un immeuble aux fins d'un Centre de dépannage;

CONSIDÉRANT QU'une convention tripartite est aussi intervenue entre la Fabrique, le Centre de dépannage Saint-Canut ci-après appelé le « Centre » et la Ville relativement aux activités tenues par le Centre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une lettre d'intention soumise par la Fabrique au Centre, la Fabrique désire se retirer de son implication aux termes du bail et de la convention tripartite ci-avant mentionnés et de se retirer, par surcroit, de l'ensemble des activités du Centre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'informer la Fabrique Saint-Canut et le Centre de dépannage Saint-Canut que la municipalité est d'accord en principe avec la proposition soumise via la lettre d'intention de la Fabrique de Saint-Canut.

461-06-2022	Signature d'une entente avec la ministre de la Sécurité publique relative à l'octroi d'une subvention pour les
	visiocomparutions, visant l'amélioration du système judiciaire. (G5 500 U4 N15769)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec la ministre de la Sécurité publique relative à l'octroi d'une subvention pour les visiocomparutions, visant l'amélioration du système judiciaire, tel qu'il appert d'un projet d'entente daté du 27 juin 2022 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente, et cela, pour les exercices financiers 2021 2022, 2022-2023 et 2023-2024.

462-06-2022	Demande	d'aide	financière	dans	le	cadre	du
	<ul><li>« Programr prévention</li></ul>					•	
	N5780)						

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de police, à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2022-2024 », la participation financière de la municipalité étant de 20 %, soit un montant de 18 750 \$, le tout tel que plus amplement détaillé au formulaire joint en annexe I de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## 463-06-2022 Signature d'un addenda à l'entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ». (X3 300 U4 N12232)

CONSIDERANT l'entente pour l'année 2022 avec le « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. »;

CONSIDÉRANT l'inflation grandissante et la hausse significative du prix du carburant et la révision par le ministère des Transports, du calcul en lien avec la grille tarifaire pour le camionnage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de calculer la part relative du carburant dans l'ajustement des prix du carburant;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, un addenda à l'entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. », le tout tel qu'il appert du projet d'addenda daté du 27 juin 2022 ou tout autre projet d'addenda substantiellement conforme.

## Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2532 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les bâtiments multifamiliaux d'au plus 350 logements dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- retirer l'obligation d'augmenter la superficie minimale des terrains en fonction du nombre de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre que l'ensemble des cases de stationnement soient situées à l'intérieur, incluant celles pour visiteurs pour la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- augmenter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire destiné à un usage public;
- exiger que la gestion des déchets soit faite à l'intérieur des bâtiments, à l'exception des matières organiques dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400) (Sommaire numéro 3963)

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2532 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les bâtiments multifamiliaux d'au plus 350 logements dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- retirer l'obligation d'augmenter la superficie minimale des terrains en fonction du nombre de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre que l'ensemble des cases de stationnement soient situées à l'intérieur, incluant celles pour visiteurs pour la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- augmenter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire destiné à un usage public;
- exiger que la gestion des déchets soit faite à l'intérieur des bâtiments, à l'exception des matières organiques dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire du président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité, le 19 juillet 2022, à 17 heures, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

## 465-06-2022 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les bâtiments multifamiliaux d'au plus 350 logements dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- retirer l'obligation d'augmenter la superficie minimale des terrains en fonction du nombre de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre que l'ensemble des cases de stationnement soient situées à l'intérieur, incluant celles pour visiteurs pour la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- augmenter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire destiné à un usage public;
- exiger que la gestion des déchets soit faite à l'intérieur des bâtiments, à l'exception des matières organiques dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400) (U-2532)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Therrien qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement Modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les bâtiments multifamiliaux d'au plus 350 logements dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- retirer l'obligation d'augmenter la superficie minimale des terrains en fonction du nombre de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre que l'ensemble des cases de stationnement soient situées à l'intérieur, incluant celles pour visiteurs pour la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- augmenter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire destiné à un usage public;

 exiger que la gestion des déchets soit faite à l'intérieur des bâtiments, à l'exception des matières organiques dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord,

des copies du projet de règlement étant mises à la disposition des citoyens.

## 466-06-2022 Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2533 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier l'article 6.4.10 afin d'augmenter les exigences de végétalisation dans les stationnements;
- ajouter l'article 6.4.19.1 afin de permettre la réduction du nombre minimale de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes sous certaines conditions;
- modifier l'article 6.4.20 afin de réduire les normes minimales de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes;
- remplacer l'article 6.4.20.1 afin d'exiger qu'une partie des cases de stationnement soit aménager dans un stationnement intérieur pour certaines habitation multifamiliale et mixtes;
- modifier l'article 6.5.1 afin d'augmenter les exigences de végétalisation pour les habitations multifamililales et mixtes;
- modifier l'article 12.3.7 afin d'harmoniser les normes de stationnement pour les habitations multifamililales et mixtes en projet intégré avec celles hors projet intégré. (G8 400) (Sommaire numéro 3981)

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2533 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier l'article 6.4.10 afin d'augmenter les exigences de végétalisation dans les stationnements;
- ajouter l'article 6.4.19.1 afin de permettre la réduction du nombre minimale de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes sous certaines conditions;
- modifier l'article 6.4.20 afin de réduire les normes minimales de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes;
- remplacer l'article 6.4.20.1 afin d'exiger qu'une partie des cases de stationnement soit aménager dans un stationnement intérieur pour certaines habitation multifamiliale et mixtes;
- modifier l'article 6.5.1 afin d'augmenter les exigences de végétalisation pour les habitations multifamiliales et mixtes;
- modifier l'article 12.3.7 afin d'harmoniser les normes de stationnement pour les habitations multifamililales et mixtes en projet intégré avec celles hors projet intégré.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire du président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité, le 19 juillet 2022, à 17 heures, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

## 467-06-2022 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier l'article 6.4.10 afin d'augmenter les exigences de végétalisation dans les stationnements;
- ajouter l'article 6.4.19.1 afin de permettre la réduction du nombre minimale de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes sous certaines conditions;
- modifier l'article 6.4.20 afin de réduire les normes minimales de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes;
- remplacer l'article 6.4.20.1 afin d'exiger qu'une partie des cases de stationnement soit aménager dans un stationnement intérieur pour certaines habitation multifamiliale et mixtes;
- modifier l'article 6.5.1 afin d'augmenter les exigences de végétalisation pour les habitations multifamiliales et mixtes;
- modifier l'article 12.3.7 afin d'harmoniser les normes de stationnement pour les habitations multifamililales et mixtes en projet intégré avec celles hors projet intégré. (G8 400) (U-2533)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Therrien qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier l'article 6.4.10 afin d'augmenter les exigences de végétalisation dans les stationnements;
- ajouter l'article 6.4.19.1 afin de permettre la réduction du nombre minimale de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes sous certaines conditions;
- modifier l'article 6.4.20 afin de réduire les normes minimales de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes;
- remplacer l'article 6.4.20.1 afin d'exiger qu'une partie des cases de stationnement soit aménager dans un stationnement intérieur pour certaines habitation multifamiliale et mixtes;
- modifier l'article 6.5.1 afin d'augmenter les exigences de végétalisation pour les habitations multifamiliales et mixtes;
- modifier l'article 12.3.7 afin d'harmoniser les normes de stationnement pour les habitations multifamililales et mixtes en projet intégré avec celles hors projet intégré,

des copies du projet de règlement étant mises à la disposition des citoyens.

# Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1913 Concernant les alarmes et les interventions non fondées en matière d'incendie et de police et pourvoyant à une tarification, afin de remplacer la clause de pénalité et d'ajouter des modalités concernant des récidives pour les interventions des services municipaux d'incendie et de police et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2529)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1913 Concernant les alarmes et les interventions non fondées en matière d'incendie et de police et pourvoyant à une tarification, afin de remplacer la clause de pénalité et ajouter des modalités concernant des récidives pour les interventions des services municipaux d'incendie et de police des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

## 469-06-2022 Adoption du second projet de règlement numéro PU-2524 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter l'usage « C11-01-08 Salon de jeux, incluant les appareils de loterie vidéo et autres jeux de hasard électroniques avec ou sans vente d'alcool » à la liste des usages possibles;
- ajouter l'usage « C11-01-08 Salon de jeux, incluant les appareils de loterie vidéo et autres jeux de hasard électroniques avec ou sans vente d'alcool » ainsi que ses dispositions spécifiques aux usages autorisés à la zone C 7-58, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 9 mai 2022 un premier projet de règlement numéro PU-2524 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2524 a fait l'objet de consultation publique tenue par l'intermédiaire du président du comité consultatif d'urbanisme dûment autorisé, en vertu de la résolution numéro 923-12-2021, la consultation ayant eu lieu le 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE des commentaires ont été formulés, tel qu'il appert au rapport de consultation daté du 7 juin 2022 et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, avec modifications, soit :

- créer la nouvelle sous-classe d'usage C11-04 ainsi que l'usage C11-04-01, au lieu d'ajouter l'usage C11-01-08 au tableau de la sous-classe d'usage C11-01;
- ajouter l'usage C11-04-01 aux usages autorisés à la zone C7-58 plutôt que l'usage C11-01-08;
- modifier le titre du règlement pour tenir compte des modifications.

CONSIDÉRANT QUE des copies du second projet de règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2524, avec modifications.

470-06-2022	Adoption du règlement numéro 2526 modifiant le
	règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière,
	afin de modifier les heures d'interdiction de
	stationnement à proximité d'un conteneur semi-enfoui
	placé en bordure de rue. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2526, tel que présenté.

471-06-2022	Adoption du règlement numéro 2528 modifiant le
	règlement numéro 457 Concernant la gestion des
	services d'aqueduc et d'égout afin de majorer le coût
	d'achat des compteurs. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2528, tel que présenté.

472-06-2022	Embauche à la fonction de directeur au Service de
	l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher, Roch Arbour, à la fonction de directeur au Service de l'équipement et des travaux publics, à titre de cadre supérieur, le tout selon les conditions de travail spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

473-06-2022	Nomination à la fonction de contremaître – espaces
	verts, horticulture et arboriculture au Service de
	l'équipement et des travaux publics. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De nommer, Fanny Deschênes, à la fonction de contremaître – espaces verts, horticulture et arboriculture au Service de l'équipement et des travaux publics, à titre de cadre intermédiaire, le tout selon les conditions de travail spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

## 474-06-2022 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) relativement à des modifications à l'horaire de travail des aides opérateurs-techniciens sur rotation à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 611 S30)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser Sébastien Gauthier, directeur général adjoint et Mylène Modérie, conseillère principale du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) relativement à des modifications à l'horaire de travail des aides opérateurs-techniciens sur rotation à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable.

475-06-2022	Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols blancs), abolition et créations de postes et de fonction au
	Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 114,
	G4 110 et G4 611 S40)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'abolir le poste de technicien en gestion des bâtiments au Service de l'équipement et des travaux publics, à compter du 27 juin 2022.

De créer une fonction et un poste d'agent technique aux bâtiments.

D'autoriser Sébastien Gauthier, directeur général adjoint et Mylène Modérie, conseillère principale du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols blancs) relativement à la création d'une fonction et d'un poste d'agent technique aux bâtiments pour le Service de l'équipement et des travaux publics.

## Demande à la Ville de Saint-Jérôme relativement à l'avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale entre les Villes de Saint-Jérôme et Mirabel concernant la desserte de lots, dans le secteur de Saint-Antoine, par la Ville de Saint-Jérôme en ce qui concerne les services d'aqueduc et d'égout sanitaire. (X3 500 U4 N508 #43292)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 546-07-2002, adoptée le 8 juillet 2002, autorisant la signature d'une entente intermunicipale entre les Villes de Saint-Jérôme et Mirabel concernant la desserte de lots, dans le secteur de Saint-Antoine, par la Ville de Saint-Jérôme en ce qui concerne les services d'aqueduc et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-14992/22-02-21 de la Ville de Saint-Jérôme, adoptée le 21 février 2022 relativement à un avis de non-renouvellement de ladite entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont entreprises avec la Ville de Saint-Jérôme;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

De demander à la Ville de Saint-Jérôme de prolonger, pour un délai de six (6) mois, l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Jérôme concernant la desserte de lots, dans le secteur de Saint-Antoine, en ce qui concerne les services d'aqueduc et d'égout sanitaire, afin de permettre aux parties de négocier les modalités d'une nouvelle entente pour s'assurer de la desserte des services essentiels pour les citoyens visés et propriétaires des lots liés à ladite entente.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, un addenda relatif à la présente résolution.

477-06-2022	Modification de la résolution numéro 903-11-2021
	Adoption du calendrier des séances ordinaires du
	conseil municipal pour l'année 2022, afin de modifier
	l'endroit et la date des séances. (G1 211 101 120)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 903-11-2021 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, adoptée le 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une séance avait été fixée au calendrier, le mardi 23 août 2022, en raison de la tenue, le 22 août 2022, du tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'industrie de Mirabel et que la tenue du tournoi de golf a été déplacée au 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une séance avait été fixée le 12 septembre 2022, au centre culturel Honorius-Lafond;

CONSIDÉRANT QU'une séance avait été fixée le 26 septembre 2022, au centre culturel du secteur de Saint-Benoît mais que le centre culturel sera occupé en raison des élections provinciales;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De modifier le calendrier des séances adopté le 22 novembre 2022, pour modifier une partie du tableau apparaissant à la résolution numéro 903-11-2021, par le tableau ci-après :

Date	Endroit
22 août	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
13 septembre (mardi)	Centre culturel Honorius-Lafond, 4305, rue Lalande, secteur de Saint-Hermas

26 septembre	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
11 octobre (mardi)	Centre culturel du secteur de Saint-Benoît, 9175, rue Dumouchel, secteur de Saint-Benoît

## Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil le document suivant :

 a) rapport d'audit de performance de la Commission municipale du Québec sur les ententes conclues avec les promoteurs, daté de juin 2022. (G1 312 N13625)

## Affaires nouvelles.

478-06-2022	Aide financière à la « Corporation de développement
	communautaire de Mirabel » pour le projet intitulé
	« Fonds de soutien à la concertation des acteurs du
	milieu » (FSD-2022-11). (G5 500 N15601 #117985)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro 2022-06-06;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 50 000 \$, pour une année, à « Corporation de développement communautaire de Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Corporation de développement communautaire de Mirabel », dans le projet intitulé « Fonds de soutien à la concertation des acteurs du milieu ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

#### 479-06-2022 Nominations au sein de comités. (G3 300 U2 N7529)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De nommer, Émilie Derganc, à titre d'élue pour siéger au sein du Comité d'investissement Mirabel économique, en remplacement de Catherine Maréchal.

De nommer, Roxanne Therrien, à titre d'élue pour siéger au sein du Comité Inter-services sur la circulation routière, en remplacement de Catherine Maréchal.

480-06-2022	Bail concernant la location du lot 1 810 373, dans le
	secteur de Saint-Janvier. (G7 411 N1371 #118097)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville un bail avec « Ferme André et Sylvie Lapointe, s.e.n.c. » concernant la location du lot 1 810 373, en bordure du chemin Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, à l'exclusion des bâtiments ci-dessus construits.

## Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

## 2<sup>e</sup> période de questions.

On procède à la deuxième (2e) période de questions de l'assistance.

#### 481-06-2022 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire
Suzanne Mireault, greffière